

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042024	et clos le	31032025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A+ BIANCHI CONSULTING			3 RUE DE NICE		
SIRET	5	3	8	1	8
	5	7	7	8	0
	0	0	0	1	5
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal			Bénéfice imposable au taux normal		
Bénéfice imposable à 15%			0		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			Déficit		
2 Plus-values			PV à long terme imposables à 15%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 19%		
			PV à long terme imposables à 0%		
			PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI x NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé					
CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
BSM Expertise 81 Rue de Silly 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tél: 01 46 05 23 14			Tél:		
OGA/OMGA			Viseur conventionné		
(Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:		
			Lieu VIROFLAY		
			Qualité et nom du signataire:		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		
			BIANCHI PHILIPPE		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025						
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres				b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d						
Montant des distributions										e						
autres que celles visées en (a),										f						
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g						
										h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j						
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)						
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
							à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
									Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-ements.	
1			2		3		4		5		6		7		8	
I DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
REMUNERATIONS																
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À								0 %		15 %		19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																
MVLT réalisée au cours de l'exercice																
MVLT restant à reporter																
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entrepriseA+ BIANCHI CONSULTING

Néant

*

Adresse de l'entreprise3 RUE DE NICE

78220 VIROFLAY

Numéro SIRET *53818577800015

Durée de l'exercice en nombre de mois *12

Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le 31032025		Exercice N-1 clos le 31032024			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	13 041	030	11 620	1 421	2 713	
	Immobilisations financières *(1)		040		042				
	Total I (5)		044	13 041	048	11 620	1 421	2 713	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	5 278	070		5 278	6 838	
		Autres *(3)	072	2 268	074		2 268	6 070	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	10 771	086		10 771	1 263	
	Charges constatées d'avance *		092	185	094		185	339	
	Total II		096	18 502	098		18 502	14 509	
	Total général (I+II)		110	31 542	112	11 620	19 923	17 222	
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000			
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126		300	300			
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131						
	Report à nouveau		134		7 620	12 906			
	Résultat de l'exercice		136		270	(4 952)			
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142		11 191	11 254			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154						
	Total II		154						
	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		3 577	2 027			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		86	363			
	Comptes courants d'associés		173		5 070	3 578			
	Autres dettes		175						
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III		176		8 732	5 968			
Total général (I + II + III)		180		19 923	17 222				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° BIANCH en Euros.

Attestation de présentation des comptes

BSM Expertise

Désignation de l'entreprise : A+ BIANCHI CONSULTING													Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	13 041	472		474		476	13 041		13 041			
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490	13 041	492		494		496	13 041		13 041			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560	10 328	562	1 291	564		566	11 620					
TOTAL		570	10 328	572	1 291	574		576	11 620					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5									
	6	7	8	9	10									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A+ BIANCHI CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	1 206
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	5 926	984 4 720
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860
Déficits de l'exercice				
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870 4 720
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	1 170
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	748
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	831
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : A+ BIANCHI CONSULTING					Néant ☒ *			
Exercice ouvert le : 01/04/2024			et clos le : 31/03/2025		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :							376	
dont apprentis							657	
dont handicapés							651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale							861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges							105	
TOTAL 1							106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							143	
Subventions d'exploitation reçues							113	
Variation positive des stocks							111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							153	
TOTAL 2							144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats							121	
Variation négative des stocks							145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							150	
TOTAL 3							152	
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022			Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						026		
Période de référence				024			160	
Date de cessation						186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Ce g4 Quadra

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31032025

N° SIRET

53818577800015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A+ BIANCHI CONSULTING

ADRESSE (voie)

3 RUE DE NICE

CODE POSTAL

78220

VILLE

VIROFLAY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	3 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

BIANCHI

Prénom(s)

PHILIPPE

Nom d'usage

% de détention

51.00

Nb de parts ou actions

1 530

Naissance : Date

040266

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

Adresse : N°

3

Voie

RUE DE NICE

Code postal

78220

Commune

VIROFLAY

Pays

Titre (2)

Mme

Nom de famille

BIANCHI

Prénom(s)

VERONIQUE

Nom d'usage

% de détention

49.00

Nb de parts ou actions

1 470

Naissance : Date

290664

N° Département

Commune

CARENTAN

Pays

Adresse : N°

3

Voie

RUE DE NICE

Code postal

78220

Commune

VIROFLAY

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A+ BIANCHI CONSULTING – SARL au capital de 3 000 €

Siège social : 3 rue de Nice – 78220 Viroflay – RCS Versailles B 538 185 778

Réunion du **16 juin 2025** à 19h00, au siège social

Présents

- Monsieur Philippe BIANCHI, titulaire de 1 530 parts sociales
- Madame Véronique BIANCHI, titulaire de 1 470 parts sociales

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Philippe BIANCHI est nommé Président de séance.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 mars 2025**
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le **31 mars 2025**
3. Pouvoirs pour formalités

Après présentation des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 mars 2025**, l'Assemblée délibère.

Première résolution – Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice clos le **31 mars 2025** se solde par un bénéfice de **270 euros**.

L'Assemblée décide d'affecter ce bénéfice en totalité au compte "Report à nouveau", soit un montant de **270 euros**.

En conséquence de cette affectation, le report à nouveau, est porté à **7 620 euros**.

Aucun dividende n'est distribué au titre de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs

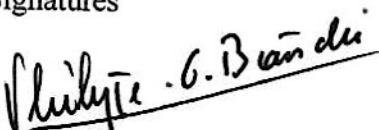
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

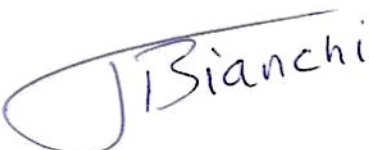
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Viroflay, le **16 juin 2025**.

Signatures


Monsieur Philippe BIANCHI


Madame Véronique BIANCHI



- mygbatch -
GR/7803/2652041



A+ BIANCHI CONSULTING
3 RUE DE NICE
78220 VIROFLAY

56 - 1/1 - 56

Versailles, le 9 décembre 2025

Nos références : mygbatch / 2011 B 04564
Entreprise : A+ BIANCHI CONSULTING, 538 185 778
Exercices clos le : 31/03/2025,31/03/2024,31/03/2023

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

**AVIS DE CONTRAVENTION AUX DISPOSITIONS RELATIVES
A LA PUBLICITE DES COMPTES SOCIAUX**

art.L.232-21, L.232-22 et L.232-23 du code commerce pour l'obligation
art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 5° du code pénal pour la sanction de l'infraction pénale
art. L.611-2 II du code de commerce pour l'injonction sous astreinte

La société destinataire de la présente est avisée que, en contravention aux dispositions relatives à la publicité des comptes sociaux, elle n'a pas satisfait à son obligation de déposer au greffe du tribunal des activités économiques de Versailles les documents comptables relatifs à ses exercices clos les 31/03/2025,31/03/2024,31/03/2023.

A défaut de régularisation, cette carence expose à :

- une amende de 1.500 € susceptible, en cas de récidive, d'être portée à 3.000 €,
- une condamnation sous astreinte.

*

Modalités de régularisation

- ✉ Pour régulariser la situation le dépôt des comptes sociaux doit intervenir :

en ligne sur le site du « guichet unique »

ou

- ✉ par courrier adressé au tribunal des activités économiques de Versailles, service du registre du commerce et des sociétés, 1 place André Mignot, 78000 Versailles accompagné d'un chèque de 47,33 € libellé à l'ordre de OPM GTC Versailles.

Lisa Gautron
greffier associée

